

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020

Présents : Tous les Conseillers sauf Madame Laurence GAMBIER, Messieurs Laurent BOISSADY, Jean-Paul PETIT et David GUILLEZ excusés.

Secrétaire : Madame Barbara LENGLET

Imposition communale :

Vu l'état 1259 établi par la Direction des Services Fiscaux,
Vu l'avis de la Commission Budget qui propose de ne pas augmenter les taux,
Le Conseil Municipal fixe le taux des taxes directes comme suit :
Taxe Foncière bâti : 4.41 %
Taxe foncière non bâti : 10.63 %
Taxe foncière des entreprises : 10.15 %
Produit fiscal attendu : 50 671 €

Vote des subventions :

Madame le Maire fait part à l'assemblée des demandes de subventions de diverses associations.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, sauf pour la Batterie Fanfare de Cottenchy (majorité), d'attribuer les subventions suivantes :

- 400 € pour la Coopérative Scolaire de Cottenchy
- 400 € pour les baïonnettes de Cottenchy
- 150 € pour les la Cantine du Petit Homme
- 150 € (au lieu de 200 € demandé) pour la Batterie Fanfare de Cottenchy

La somme de 1 100 € sera inscrite au Budget primitif sur le compte 6574.

Devis en attente :

Des devis ont été demandés pour les travaux de reprise des concessions en état d'abandon, pour les portes de l'église, pour l'achat d'un nouvel ordinateur afin de pouvoir y installer Windows 10 (impossible sur l'ordinateur actuel car de 2013), ainsi qu'un PC portable pour le télétravail.

Les crédits sont prévus au budget primitif en dépenses d'investissement.

Assainissement :

• **Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de : 35 193,08 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat à affecter : 35 193,08 €

Solde d'exécution cumulé d'investissement : - 5 996,58 € (besoin de financement) à reporter au 001 en dépense d'investissement.

Affectation :

5 996,58 € à l'article 1068 en recette d'investissement
29 196,50 € à reporter au 002 en recette d'exploitation

Budget Primitif :

Le Budget Primitif 2020 est arrêté aux chiffres suivants :

Budget Communal :

Section de fonctionnement

Dépenses : 855 769,00 €

Recettes : 855 769,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 189 863,00 €

Recettes : 189 863,00 €

Budget Assainissement :

Section d'exploitation

Dépenses : 79 809,00 €

Recettes : 79 809,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 47 621,00 €

Recette : 47 621,00 €

Délibération :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de l'inspection académique auprès des communes afin de connaître leurs décisions sur l'organisation des écoles pour la rentrée scolaire de septembre, à savoir le maintien de la semaine de 4 jours ou la mise en place de Temps d'Activités Périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir la semaine de 4 jours à l'école maternelle de Cottenchy pour période scolaire 2020/2021.

Elections Municipales : Organisation du bureau de vote du 28 juin 2020 :

Le Conseil Municipal établit provisoirement le bureau de vote en vue du 2^{ème} tour des élections municipales du 28 juin 2020. Il sera complété ultérieurement si des candidats en font la demande.

Informations diverses :

• Droits de préemption

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'elle n'a pas exercé de droit de préemption pour la maison située au N° 18 rue du Vallon cadastrée section X n°170.

P/Le Maire, l'Adjoint

